

Maîtriser la paie intérimaire : calculer les charges sociales, rembourser les frais professionnels, prélever l'IR

2 jours
14 heures

Objectif professionnel : Cette formation développe l'aptitude des participants à contrôler les calculs de charges patronales et salariales, le prélèvement de l'IR et les remboursements de frais professionnels des salariés intérimaires. Elle permet de fluidifier la relation employeur/salarié en améliorant la capacité à expliquer le bulletin de paie. Elle contribue à la sécurisation de l'agence face aux contrôles de l'URSSAF.

Objectifs pédagogiques :

Collaborateurs en charge de la paie des salariés intérimaires

Identifier les règles d'assujettissement à cotisations sociales

Repérer la destination et le taux des cotisations

Calculer les charges sociales

Rembourser les frais professionnels

Prélever l'impôt sur le revenu

Prérequis : Niveau « Fondamentaux de la paie intérimaire : calculer la paie brute »

Groupe de 4 à 10 participants

1. Identifier les règles d'assujettissement à cotisations sociales

Identifier les sommes soumises à cotisations sociales
Identifier les sommes exonérées de cotisations
Caractère de salaire, frais professionnels, barème de petit et grand déplacement

Modalités pédagogiques : classe inversée, exposé, quiz de validation

2. Repérer la destination et le taux des cotisations

Distinguer les cotisations salariales, les cotisations patronales, le salaire brut, le salaire net et le salaire chargé

Identifier les taux fixes : maladie-maternité-invalidité-décès, vieillesse, allocations familiales, retraite complémentaire...

Déterminer les taux variables : taux AT/MP, versement mobilité

Modalités pédagogiques : exposé, études de cas

3. Calculer les charges sociales

Identifier les tranches A/B/C/1/2, la CSG/CRDS
Calculer le plafond pour les salariés intérimaires
Régulariser les bases de cotisations

Assujettir les avantages en nature

Calculer la réduction générale annualisée des cotisations patronales au taux majorée pour les intérimaires

Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

4. Rembourser les frais professionnels

Constituer la preuve du caractère professionnel des frais engagés

Repérer les « abus manifeste » dans le remboursement sur présentation de justificatifs
Justifier les remboursements forfaitaires dans le respect des règles de franchise fiscale du barème ACOSS

Assujettir les dépassements de barème
Respecter les contraintes du Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale

Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

5. Prélever l'impôt sur le revenu

Défiscaliser les HS

Traiter les heures majorées comme des HS (heures d'équivalence, heures « assimilées aux HS » pour le calcul des majorations...) non défiscalisées

Déterminer le « net imposable »

Expliquer le principe et le calcul du prélèvement à la source

Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 314-002
Version 140624